

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?1906-Les-inventaires-des-biens-d>



# 1906 Les inventaires des biens d'église à Concarneau

- HISTOIRE(s) - Les inventaires des biens d'église -



Date de mise en ligne : jeudi 1er février 2007

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

**Episode non prévu par la loi de Séparation, les inventaires des biens d'église ont généré une certaine violence dans certaines villes.**

**Ce ne fut pas le cas à Concarneau.**

Les inventaires des biens des églises n'étaient pas prévus dans le projet de la loi de Séparation. Ils furent réclamés par des députés de droite ( voir le compte-rendu de la séance du 7 mars 1906 à l'Assemblée ).

Simple recensement des propriétés du domaine public, ils furent interprétés par le clergé et les fidèles comme une nouvelle nationalisation des biens ecclésiastiques, qui rappelait celle décidée sous la révolution ( décret du 2 .11.1789 ).

Les représentants de l'Etat furent souvent reçus aux cris de « A bas les voleurs ! »

S'ils durent parfois être protégés par les gendarmes ( ou l'armée en renfort ), ce ne fut pas le cas à Concarneau.

Le journal Le Finistère relate cet épisode :

*Mardi, le représentant de l'administration des Domaines s'est présenté à l'église Saint-Guénolé, à Concarneau. Un certain nombre de femmes lui ont barré la route, d'une façon toute passive d'ailleurs. Le fonctionnaire, accompagné par le commissaire de police s'est alors rendu à la sacristie par la porte extérieure. Il a pu procéder à l'inventaire qui a été poursuivi et achevé le lendemain matin.*

Le curé a néanmoins élevé une protestation :

*Monsieur, dans les conditions où elle se produit, votre entrée dans cette maison appelle une protestation, qui ne s'adresse pas à votre personne, mais à la mission dont elle est chargée. Je la formule de toute l'énergie de mon âme, en appelant hautement de l'injustice des hommes à la justice de Dieu.*

*La curée de Concarneau ne possède pas de mense\*. Tout ce qui est dans cette maison, sauf la caisse à trois clefs, est ma propriété ou celle de mes vicaires .*

*Je demande l'insertion au procès verbal de ma protestation.*

J-M O. Chanoine Honoraire Curé-doyen.



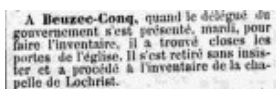
A **Lanriec**, M. le Receveur de l'enregistrement de Concarneau s'est présenté lundi à effet de procéder à l'inventaire.

Mais, l'église était déjà comble, et les fidèles avaient barricadé les portes, au moyen de bancs et de chaises ; tous chantaient des cantiques.

Devant cette attitude résolue, M. le receveur s'est retiré.



A **Beuzec-Conq**, quand le délégué du gouvernement s'est présenté, mardi, pour l'inventaire, il a trouvé closes les portes de l'église. Il s'est retiré sans insister et a procédé à l'inventaire de la chapelle de Lochrist.



\* *mense* : revenus ecclésiastiques

### **Sources :**

journal Le Finistère du 10 février 1906

Courrier du Finistère février 1906

archives départementales